

Cette proposition fut acceptée par le gouvernement, et à la session de 1884, un acte, 37 Vic., chap. 1, fut passé, par lequel un prêt de \$22,500,000 avec intérêts à 5 pour cent et payable en mai 1891, fut fait à la compagnie, des sûretés étant prises pour ce prêt par une hypothèque sur la propriété entière de la compagnie. De cette somme \$7,500,000 fut payée immédiatement à la compagnie pour éteindre sa dette flottante et le reste lui a été payé au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Le temps fixé pour le paiement de la somme de \$2,853,912 fut aussi prorogé jusqu'au 7 novembre 1888. En même temps, la compagnie s'engagea à compléter le chemin pour le mois de mai 1886, c'est-à-dire cinq ans plus tôt que la date primitive.

Cet arrangement nécessitait un avancement plus rapide des travaux et des déboursés plus forts qu'il n'en aurait été requis autrement, et en 1885, la compagnie s'aperçut que ses arrangements avec le gouvernement étaient trop rigoureux pour lui permettre de disposer promptement de son capital et qu'elle était ainsi empêcher d'obtenir les fonds nécessaires pour les besoins généraux du chemin. En conséquence il fut fait au gouvernement une demande pour un rajustement et, par le 48-49 Victoria, chap. 57, les changements suivants eurent lieu.

La compagnie émit et livra au gouvernement \$35,000,000 en obligations de première hypothèque, portant intérêts à 5 pour cent et garanties par une hypothèque sur sa propriété entière (excepté l'embranchement d'Algoma) et sur cela, le gouvernement annula et détruisit les actions du capital s'élevant à \$35,000,000 qui étaient en sa possession.

La compagnie était alors redevable au gouvernement ainsi qu'il suit :

Prêt d'après l'acte de 1884.....	\$22,500,000
Balance de la somme due d'après la convention du 10 novembre 1883.....	7,380,912
Total.....	<u>\$29,880,912</u>